

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE

Avis est par la présente donné que lors de la séance ordinaire du 11 mai 2021, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie. Cette adoption fait suite à la réception, en date du 27 avril 2021, de l'attestation de conformité délivrée par la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault.

Le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC Les Moulins entrera en vigueur le 1^{er} juin 2021.

Toute personne intéressée peut consulter le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie sur le site Internet de la MRC Les Moulins à www.mrclesmoulins.ca dans l'onglet « La MRC » sous « Sécurité incendie » ainsi qu'au bureau de la MRC Les Moulins (sur rendez-vous seulement, dans le contexte de la pandémie). Il est également possible de s'adresser au service du greffe des villes de Mascouche et de Terrebonne pour consulter ledit schéma selon leurs modalités de consultation.

Donné à Terrebonne, Québec
Ce 19 mai 2021



Martine Baribeau, avocate
Directrice générale-adjointe, secrétaire-trésorière adjointe
et directrice de service du greffe
MRC Les Moulins